

Services de garantie

1. Garantie

1.1 Généralités

Dans la mesure autorisée par la loi, la garantie pour les défauts sera exclue. Pendant la durée de la garantie, LANDI s'engage à remédier gratuitement aux défauts du produit, y compris la réparation ou le remplacement. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la réclamation, l'annulation du contrat de vente, pour défaut de la chose achetée ou la réduction de prix, sont exclues. La garantie peut être exercée uniquement auprès du magasin LANDI, moyennant présentation de la confirmation de commande ou du bulletin de garantie et du produit défectueux. Le retour de l'objet n'est pas possible.

Le produit est examiné dans tous les cas par LANDI, qui peut au choix remédier au défaut (réparation), fournir un autre produit à titre d'échange ou rembourser le prix de vente contre remise du produit. Le client ne dispose pas du droit de choisir une de ces possibilités; ce choix revient exclusivement à LANDI.

La garantie commence le jour de la remise de la chose achetée et s'achève au terme de 5 ans, sauf pour les produits pour lesquels une garantie d'une durée différente est explicitement fixée. Il s'agit en l'occurrence des articles suivants:

→ Scooter	3 ans ou 20 000 km
→ Batteries de charge	1 an
→ Batteries de démarrage	3 ans
→ Garantie pousse	6 mois

Les détails et autres particularités concernant les droits de garantie accordés pour ces groupes d'articles sont exposés aux chapitres 2.2 à 2.6.

Le client s'engage à signaler le défaut au magasin LANDI dans les 8 jours suivant sa constatation, sous peine de préemption du droit de remplacement des droits de garantie stipulés au chapitre 2. La période de garantie commence dès la remise du produit de remplacement. L'exercice du droit de garantie couvre tous les défauts de fabrication et les défauts matériels, mais en aucun cas les dommages causés par un usage inapproprié (erreur de l'utilisateur), ni les dommages causés par le client ou des tiers, ou l'intervention de personnes non autorisées.

Sont exclues de la garantie les pièces soumises à usure (comme les batteries, les ampoules, etc.) et les pièces modifiées par l'acheteur ou endommagées suite à une mauvaise manipulation (mauvais branchement) ou au manque d'entretien.

→ Les appareils ayant subi des manipulations ne sont pas réparés et ne sont plus couverts par le droit de garantie.

→ En cas d'expiration du droit de garantie, le client supporte les frais entraînés par l'analyse du défaut.

→ Durant la réparation, LANDI n'est pas tenu de fournir un appareil de remplacement.

→ Le droit de garantie ne peut être exercé que sur présentation d'un justificatif d'achat valable.

1.2 Garantie pousse pour véhicules légers / balais

Pour les articles de papeterie, plants, arbrés, végétaux ligneux et palmiers vendus avec la garantie pousse de LANDI, LANDI s'engage à rembourser dans les 5 mois à partir de la date d'achat (justificatif d'achat) la valeur des plants qui n'ont pas poussé. Le droit de garantie ne peut être exercé que si la plantation et les soins de plein air (légumes sur marchandise en bac à fleurs) ont été effectués correctement. Il n'y a pas de garantie pour les dommages occasionnés par les intempéries, le gel, les ravageurs et les mesures culturales erronées.

1.3 Garantie sur les batteries de démarrage

LANDI répond des défauts des batteries de démarrage vis-à-vis du client durant trois ans (à partir de la date du justificatif d'achat). Les conséquences de l'usage normal ou d'une utilisation incorrecte ne sont pas des défauts entraînant la responsabilité de LANDI.

1.4 Garantie sur les scooters

LANDI répond des défauts des scooters vis-à-vis du client durant trois ans (à partir de la date du justificatif d'achat). Les conséquences de l'usage normal ou d'une utilisation incorrecte ne sont pas des défauts entraînant la responsabilité de LANDI.

L'usage normal ou les suites d'une utilisation incorrecte sont présumées si:

- le véhicule a déjà parcouru 20 000 km;
- les conseils d'utilisation, d'entretien et de maintenance figurant dans le mode d'emploi n'ont pas été suivis;
- les travaux nécessaires de maintenance n'ont pas été effectués dans les délais de l'art. 1;
- le moteur n'a pas été ouvert dans les délais de l'art. 1 ou si des éléments de tuning ont été installés;
- le véhicule a été utilisé sur des routes et des chemins non revêtus ou pour des courses de vitesse;
- l'usage normal est également présumé pour toutes les pièces d'usure, notamment les amortisseurs, les pneus et les batteries;
- l'accumulateur (garantie 1 an) et, s'agissant des moteurs à essence, l'embrayage, les éléments de filtres, la bougie d'allumage, le variateur et les courroies d'entraînement.

La garantie est limitée à la remise en état professionnelle du véhicule. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix, sont exclues.

1.5 Garantie sur les vélos à assistance électrique

LANDI répond vis-à-vis de l'usure normale ou de l'usage normal.

L'usure normale comprend:

Le client est responsable de la garantie s'il n'a pas pu être utilisé.

La garantie est limitée à la durée de la garantie.

1.6 Garantie sur le LANDI

LANDI est responsable des défauts de fabrication et des défauts matériels, mais en aucun cas les dommages causés par un usage inapproprié (erreur de l'utilisateur), ni les dommages causés par le client ou des tiers, ou l'intervention de personnes non autorisées.

2. Réparations

Les réparations du produit sont effectuées par LANDI ou par un réparateur agréé par LANDI.

3. Remarque

Les points énumérés ci-dessous sont des défauts de fabrication et de conception.

4. Remarque

Les points énumérés ci-dessous sont des défauts de fabrication et de conception.

Les points énumérés ci-dessous sont des défauts de fabrication et de conception.

Les points énumérés ci-dessous sont des défauts de fabrication et de conception.

Les points énumérés ci-dessous sont des défauts de fabrication et de conception.

Les points énumérés ci-dessous sont des défauts de fabrication et de conception.

Les points énumérés ci-dessous sont des défauts de fabrication et de conception.

Les points énumérés ci-dessous sont des défauts de fabrication et de conception.

Landi

Landi Molésun-Sarline SA
Rte du PAA 25
1772 Grolley
Tel. 026 / 476 64 64

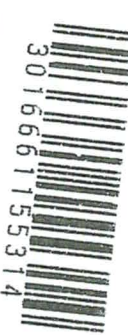
Bon de garantie

MESPRESSO CITIZ ARGENT

No. d'article
Prix:

50967
139.00

Garantie 60 mois, jusqu'au 31.10.2027



Bon: 81258
Caisse: 2015101

31.10.2022 11:01
Shop: 20151